

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2716-2019-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET RÉSUMÉ**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2716-2019-1.

Le conseil municipal a adopté, par résolution à sa séance du 21 janvier 2019, le projet de Règlement 2716-2019-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2018 concernant les usages commerciaux dans les aires de consolidation résidentielle.

RÉSUMÉ

En résumé, ce règlement vise à assujettir à un règlement discrétionnaire, l'insertion d'usages commerciaux à un milieu résidentiel, afin d'assurer la qualité de l'intégration avec le milieu environnant.

CONSULTATION

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 12 février 2019 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la Mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 23 janvier 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe